

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 8 JUILLET 2013

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce huitième jour de juillet, de l'an deux mille treize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

13-07-074 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point *5.1 engagement d'un nouvel employé, 5.2 poste d'agent de développement* et tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

13-07-075 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2013**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

13-07-076 **MARCHE POUR LA VIE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'assurer les coûts jusqu'à concurrence de deux cents dollars (200 \$) au comité organisateur de la Marche pour la vie, tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

13-07-077

CULTURAT

CONSIDÉRANT QUE la culture est l'une des principales sources mobilisatrices d'une communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration des arts et de la culture dans son milieu de vie ainsi que la bonification des activités de tourisme culturel contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le bassin d'artistes en région est d'une grande qualité et regorge de créativité;

CONSIDÉRANT QU'un milieu plus fleuri et accueillant favorise le bien-être et la rétention des gens de nos collectivités;

CONSIDÉRANT QUE l'indice de bonheur d'une population passe aussi par l'animation du milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la visibilité de la région à travers les médias en misant sur l'effervescence culturelle contribue au renforcement positif des perceptions vis-à-vis l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de fierté et l'attachement des résidentes et résidents à leur milieu de vie participent à l'attractivité de la main-d'œuvre, des immigrants et l'augmentation de l'achalandage touristique d'une destination;

CONSIDÉRANT QUE la présence accrue de la cuisine régionale dans les restaurants de l'Abitibi-Témiscamingue stimule l'économie, la connaissance des producteurs sur le territoire et le développement durable;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Yanick Lacroix que les membres du conseil municipal s'engagent à orienter le développement de la municipalité de La Motte en lien avec CULTURAT et réalise certaines actions en ce sens.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS**COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur René Martineau, maire, nous informe qu'il y eu engagement du nouveau directeur général en la personne de Alain Hallé, il entrera en fonction le 9 septembre prochain. Il y a eu la démission de la directrice générale adjointe qui sera effective le 31 décembre 2013. La Table des Maires ne siègera pas pendant la période estivale, seulement le Conseil d'Administration.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de juin 2013.

AFFAIRES NOUVELLES13-07-078 **ENGAGEMENT D'UN NOUVEL EMPLOYÉ**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse d'autoriser l'engagement de monsieur André Bellefeuille suite au départ de monsieur Claude Poulin dont nous avons mis fin à sa période de probation. Les conditions salariales sont les mêmes.

ADOPTÉE

13-07-079 **POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION COMMUNAUTAIRES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, de faire les démarches nécessaires afin de combler le poste d'agente de développement et de promotion communautaire suite au départ de madame Edma-Annie Wheelhouse.

ADOPTÉE

FINANCES ET ADMINISTRATION**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juin 2013.

13-07-080 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Claude Hardy, que les comptes du mois de juin 2013 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante et un dollars. (88 961.00 \$)

ADOPTÉE

13-07-081 **INSCRIPTION AU COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ADMQ**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser le coût d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas, lors du colloque régional ADMQ qui aura lieu le 12 et 13 septembre prochains à Amos.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20h36.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

Signé ce dixième jour de juillet
de l'an deux mille treize